

## Commune de Saint Germain-du-Bois

### Séance du mardi 23 juin 2015 à 21 h 00

Sont présents : Mickaël ARANDA, Régis BIDAULT, Christine BUGAUD, Christian BOSCH, Patrice CALVEZ, Jean-Paul CAVARD, Alexandre CRETIAUX, Francine DESPRES, Marcel DUFOUR, Sylvie GAY, Claudia GENIEUX, Blandine GROS, Pascale LAURAIN, Françoise MARIZY, Catherine MARTIN, Nadine ROBELIN, Jean-Claude VIEUX

Sont excusés : Laurent CAGNE, Gaëtan MOISSON

Laurent CAGNE a donné pouvoir à Francine DESPRES.

Gaëtan MOISSON a donné pouvoir à Pascale LAURAIN.

Secrétaire de séance : Pascale LAURAIN

La séance est enregistrée par Francine DESPRES.

#### QUESTIONS A TRAITER

---

- **Approbation du compte-rendu de la séance du 3 juin 2015 :**

Le compte-rendu du conseil municipal du 3 juin 2015 est approuvé, à 15 voix pour et 4 voix contre pour cause de retranscription insuffisante des débats du précédent conseil, le compte-rendu présentant seulement les décisions prises au cours de la séance.

- **Projet d'aménagement Centre Bourg et vente d'une parcelle communale :**

Suite aux précisions reçues de la part des Domaines depuis le 8 juin sur la méthode employée pour évaluer le terrain communal, Mme le Maire s'étonne qu'aucun conseiller municipal ne soit venu consulter ces éléments.

Elle donne lecture de la note interne rédigée par les Domaines. Ceux-ci indiquent qu'il s'agit d'un avis à titre officieux, l'avis réglementaire n'étant nécessaire que pour les communes de plus de 2 000 habitants. Leur évaluation a été réalisée par comparaison avec les prix pratiqués dans les communes environnantes, pour une même superficie de terrain.

Après débat, notamment sur une éventuelle pollution du terrain, Mme le Maire expose la délibération à prendre :

- Considérant le bien immobilier sis Route de Pierre à Saint Germain-du-Bois, propriété de la commune cadastrée section AI n° 261 d'une surface totale de 9 368 m<sup>2</sup>,
- Considérant un projet global présenté sur une surface totale de 17 771 m<sup>2</sup> incluant différentes parcelles privées jouxtant la parcelle communale, permettant ainsi l'aménagement d'un lotissement composé de 15 lots constructibles,

- Considérant l'intérêt pour le développement économique de la collectivité et le maintien de ses services publics en Zone de Revitalisation Rurale de pouvoir accueillir quinze nouvelles familles sur le territoire communal,
- Considérant que l'avis du service des Domaines en date du 20 mai 2015 estime la valeur vénale dudit bien communal à 27 000 €,
- Considérant la réglementation applicable en matière de cession d'immeubles,

Mme le Maire soumet ainsi au vote :

- la cession de la parcelle communale sise section AI n° 261 moyennant 27 000 €, en conformité avec les évaluations rendues par l'administration des Domaines,
- la proposition qu'en contrepartie de cette cession, un aménagement global devra être réalisé, permettant la création d'un lotissement de 15 lots constructibles,
- le fait que l'ensemble des frais annexes seront supportés par l'acquéreur, le terrain étant vendu en l'état.

Elle propose un scrutin public, chaque conseiller municipal étant invité à donner son avis nominativement :

- **14 conseillers donnent un avis favorable : Régis BIDAULT, Christian BOSCH, Patrice CALVEZ, Jean-Paul CAVARD, Alexandre CRETIAUX, Marcel DUFOUR, Sylvie GAY, Blandine GROS, Pascale LAURAIN, Françoise MARIZY, Catherine MARTIN, Gaëtan MOISSON, Nadine ROBELIN, Jean-Claude VIEUX.**
- **5 d'entre eux émettent un avis défavorable : Mickaël ARANDA, Christine BUGAUD, Laurent CAGNE, Francine DESPRES, Claudia GENIEUX.**

En conclusion, Mme le Maire remercie le Conseil Municipal pour son soutien pour le développement de la commune de Saint Germain-du-Bois.

La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée aujeudi 16 juillet 2015 à 20 h 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée par Mme le Maire à 21 h 45.